

## La Responsabilité Civile Professionnelle de l'Ostéopathe Animalier (RC Pro)

Je me présente à vous en tant que partenaire de la Fédération Française d'Ostéopathie Animale (FFOA) et experte référente Abeille Assurances sur l'assurance de votre profession.

Carte d'identité de votre Interlocutrice unique :

**Marie-Laure JOURDET**

Agent Général ABEILLE ASSURANCES

100 rue de la République 39400 MOREZ

Tel : 03.84.33.14.57 – Email : [morez@abeille-assurances.com](mailto:morez@abeille-assurances.com)

N° Orias 20008821 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

« Mon expertise

au service de votre profession ! »



Je vous accompagne, où que vous soyez en France, sur les sujets d'assurance de votre profession !

### ➤ Notre Solution SUR MESURE pour vous assurer le jour de l'examen pratique :

En partenariat avec la FFOA et ABEILLE ASSURANCES Morez, nous avons créé un produit sur mesure pour répondre à l'obligation d'assurance demandée par le CNOV lors de l'examen pratique mais qui ne rentre pas dans le cadre normal de la Responsabilité Civile Professionnelle.

### ➤ Concrètement : A réception de votre date de convocation, nous mettons en place un contrat RC PROFESSIONNEL prévoyant, par écrit, la couverture à titre dérogatoire, de l'examen pratique, et uniquement de celui-ci, dans l'attente de votre inscription au registre de l'ordre des vétérinaires.

Deux cas de posent alors :

- 1) Vous réussissez votre épreuve et êtes inscrit au registre de l'ordre des vétérinaires : le contrat se transforme automatiquement en véritable contrat RC PROFESSIONNEL et vous couvre pour votre activité.
- 2) Vous échouez à l'épreuve : Dès réception du justificatif, nous résiliions le contrat d'assurance RC PRO et ne vous facturons que la prime correspondant à la couverture du passage de l'examen pratique.

### ➤ Afin de nous permettre de vous assurer pour l'épreuve de votre examen pratique, voici la procédure :

Envoyer par mail à [morez@abeille-assurances.com](mailto:morez@abeille-assurances.com) – objet : « RC ostéo animalier examen CNOV » les éléments suivants :

- ▶ Carte d'identité recto-verso
- ▶ Kbis ou certificat d'immatriculation INSEE / ou préciser « entreprise en cours de création »
- ▶ Coordonnées : nom, prénom, adresse du siège social, téléphone et mail
- ▶ Convocation à l'examen pratique et copie du Diplôme
- ▶ Précision à apporter si votre activité sort des standards : - valeur des animaux à assurer importantes (ex : chevaux de course) / - exercice d'une partie de votre activité à l'étranger / - manipulations d'animaux particuliers (ex : animaux exotiques) / - tout autre élément que vous jugerez important.

**Le Partenariat avec la FFOA :**

**Une réduction tarifaire négociée pour les adhérents de l'association** pour les contrats RC professionnels, auto, habitation, santé, et prévoyance, mais également sur le volet Retraite.

La garantie d'être informé des évolutions de votre métier, et de la transmission de ces éléments à votre assureur, pour vous garantir le bon conseil adapté aux particularités de VOTRE métier !

**Dans le cadre de notre partenariat : nous vous remboursons la première année d'adhésion à la FFOA !**

Mon équipe et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations supplémentaires nécessaires et pour vous accompagner et vous conseiller dans vos démarches.

Je vous souhaite une belle réussite pour vos examens !

Bien cordialement, Marie-Laure JOURDET

